



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Institut français des relations internationales

Question écrite n° 36620

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'Institut français des relations internationales (IFRI). En effet, l'IFRI, qui a été créé en 1979 pour doter la France d'un centre indépendant de recherche et de débat sur les questions internationales, s'est vu recevoir un traitement nettement plus pénalisant que celui des établissements publics de la recherche ; soit une réduction des subventions apportées par l'État : - 24 % par rapport à 2002. Ainsi, l'institut a proposé, il y a déjà plusieurs mois, qu'un contrat pluriannuel d'objectifs soit mis en place entre l'IFRI et l'État afin que ses ressources connaissent une évolution moins aléatoire. Elle tient à rappeler que l'IFRI contribue à former de jeunes chercheurs, à maintenir et à développer en France des compétences de recherche sur les grandes questions relatives à l'évolution de la situation internationale et participe au service public de l'éducation sur les questions internationales. Dans ces conditions, elle lui demande quelles sont ses intentions concernant ce contrat et la situation à venir de l'IFRI. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat au budget et à la réforme budgétaire.

Texte de la réponse

L'État accorde une grande importance au fait de disposer d'une capacité d'analyse des relations internationales : c'est pourquoi il finance deux instituts dans ce domaine : l'Institut français des relations internationales (IFRI) et l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS). L'intérêt qui s'attache à ce soutien s'est notamment traduit par le maintien des dotations prévues à cet effet à hauteur de 1,624 MEUR dans la loi de finances pour 2004 malgré les difficultés liées à la conjoncture économique et budgétaire. L'Etat partage l'objectif de ces instituts de devenir des références mondiales pour l'analyse des relations internationales. Une des conditions de réussite de cette ambition est le développement de ressources propres afin d'affirmer leur caractère d'organismes indépendants et d'affermir encore leur crédibilité, notamment vis-à-vis de leurs équivalents anglo-saxons. De même, les relations financières avec l'Etat devraient mettre plus en évidence : des relations de type prestataire de service à commanditaire, sans pour autant négliger la structure budgétaire de ces organismes. Ces perspectives pourraient s'inscrire dans une démarche pluriannuelle de définition préalable d'objectifs et de résultats, dont la nouvelle loi organique relative aux lois de finances fournit le cadre. C'est en tenant compte de ces éléments que le ministère gestionnaire ou - à terme - le pilote du programme pourra, s'il le souhaite, envisager une contractualisation.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36620

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2413

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8378